

Pour une école qui fait grandir.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD se tient dans un contexte particulier et la déclaration préalable que nous effectuons n'en prend que plus de solennité.

Plusieurs points à l'ordre du jour de cette réunion marquent des oppositions fortes entre l'Administration et les représentants des personnels.

Le mouvement départemental :

C'est, tous les ans, le moment le plus important de la vie professionnelle de nos collègues, autant pour ceux qui y participent que pour les autres qui voient des collègues partir ou arriver dans leur école.

Les enseignants de ce département sont unanimement attachés à la transparence et à l'équité dans le déroulement de ces opérations. C'est sur la base de ce respect qu'ils ont élu leurs représentants en décembre dernier et la participation massive à ce scrutin a montré leur attachement au paritarisme tel qu'il se pratiquait jusqu'à maintenant.

Depuis la parution de la circulaire dite « mobilité », nous avons tenté, au cours des nombreuses réunions qui ont suivi, de faire entendre la voix des personnels. Malgré des avancées entre le projet initial et la mouture définitive, l'Administration départementale est restée sourde sur les deux demandes les plus importantes, la non parution avant la CAPD du projet de nomination et la saisie de vœux pour la seconde phase du mouvement.

Ce refus obstiné nous a amenés à ne pas siéger à la première CAPD, convoquée le 25 mai dernier. Ce fait est suffisamment rare pour être souligné, c'est la première fois pour la CAPD du mouvement.

Depuis le début, nous dénonçons la non efficacité de cette circulaire au regard de la situation départementale. L'objectif annoncé (tant pour les mutations inter départementales que pour les mutations intra départementales) visait la simplification des procédures, un resserrement des calendriers, une mobilité favorisée et un plus grand nombre de collègues nommés à titre définitif.

Quel constat faisons-nous ?

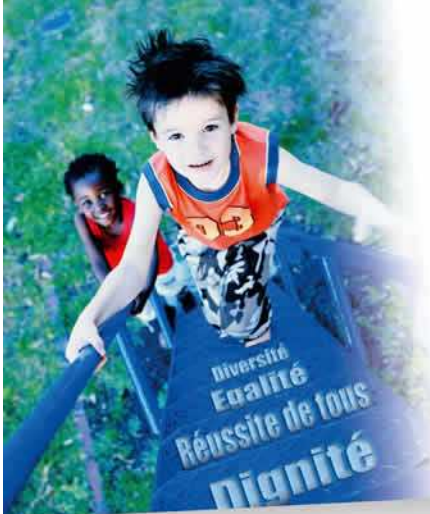
Pour les mutations inter départementales, 99ème rang pour l'ensemble des mutations et 93ème pour les rapprochements de conjoints. Un taux de satisfaction de 13% alors qu'il était de 28% l'an passé.

Pour les mutations intra départementales, une procédure plus complexe et absolument pas transparente pour la phase d'ajustement, un calendrier plus étendu pour l'immense majorité des collègues, une mobilité nullement améliorée



Ensemble, agissons pour grandir l'école !





Pour une école qui fait grandir.

et un nombre de collègues titulaires sans poste à l'issue de la phase principale identique à celui des années passées.

Dans ce contexte, ce sont d'ailleurs nos plus jeunes collègues qui sont le plus touchés. Jusqu'alors, à l'issue de la seconde phase, moins de 10% de nos collègues titulaires, participant à cette phase, étaient nommés d'office sur un poste qu'ils n'avaient pas sollicité et moins de 15 % des sortants de l'IUFM se voyaient affectés en dehors de leurs vœux.

Aujourd'hui, près de 200 collègues titulaires et plus de 80% des sortants de l'IUFM sont sans postes et seront affectés sur des supports non demandés et sans connaître les critères qui détermineront leur nomination.

Ces propos très tranchés ne visent évidemment pas le travail des services avec qui, jusqu'alors, nous travaillions en amont de la CAPD. Ce travail de vérification n'a pas pu être mis en place cette année et c'est donc dans le cadre de cette commission paritaire que nous présenterons nos observations.

Transparence et équité exigent le respect des règlements, dans la lettre et dans l'esprit. Toute exception s'apparente à l'injustice, au passe-droit ou au « fait du prince ».

Le développement des postes à profil participe de ces exceptions. Nous avons déjà émis des réserves sur la notion d'entretien dont on connaît la subjectivité. L'administration départementale s'était engagée à ce qu'un entretien se limite à vérifier l'aptitude d'un candidat, la nomination se faisant ensuite dans le respect du barème. C'est sur la base de cet engagement que nous avons travaillé pour tous les postes requérant entretien.

Nous ne trouvons donc aucun point positif à la mise en place de cette nouvelle procédure qui marque une rupture dans la gestion et le déroulement du mouvement.

A l'issue du mouvement nous demandons qu'un bilan impartial soit effectué et que toutes les conséquences en soient tirées pour la mise en place de la procédure du mouvement 2010. Il y va bien sûr de l'intérêt des collègues, mais au-delà, de celui des écoles et donc des élèves.

Les temps partiels :

Après le groupe de travail du 15 mai, 5 situations sont restées en suspend. Nous souhaitons vivement que les temps partiels demandés par ces collègues leur soient accordés. Toute autre décision ne seraient vécue que comme une injustice et un excès d'autoritarisme.

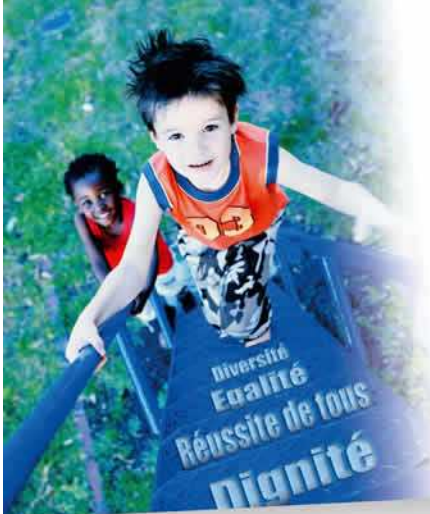
Le choix de nos collègues, l'absence de clarté des critères, l'équité de traitement entre tous, la reconduction de situations existantes, la possibilité d'organiser le service sont autant d'arguments qui militent dans le même sens.



Ensemble, agissons pour grandir l'école !



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire



Pour une école qui fait grandir.

L'accès à la hors classe du corps des PE :

Une récente circulaire du Ministère autorisait les Inspecteurs d'Académie à octroyer un point supplémentaire aux directeurs d'école. Loin de nous l'idée de rejeter une reconnaissance de la difficulté de l'exercice de la direction d'école, nous la réclamons depuis trop longtemps.

Mais il nous paraît que cette mesure est injuste. Injuste parce qu'elle se fait au détriment de tous les autres collègues (pour preuve, les 10 premiers classés sont des directeurs ; 19 sur 32 de la liste classante). Cette mesure interdit quasiment à un adjoint d'accéder à la hors classe. La reconnaissance de la fonction de direction passe par une augmentation du volume des décharges de service et une augmentation significative de points d'indice.

La reconnaissance de l'ensemble de la profession passe par la suppression de la hors classe et la création d'échelons supplémentaires accessibles à tous et une vitesse de progression la plus rapide pour tous. Ces mesures auraient en outre l'avantage de débloquent les promotions des enseignants issus du CRPE, promotions actuellement bloquées à partir du 8^e échelon du fait de leur concomitance avec celles des enseignants issus du concours d'instituteurs.

Pour donner suite à la « lettre aux éducateurs » du chef de l'état, le ministre de l'Éducation Nationale avait annoncé à la rentrée de septembre dernier, vouloir faire de cette année scolaire « l'année des enseignants ». Quelle réussite ! (droit syndical bafoué, modifications unilatérales des règles des mutations, attaques contre le paritarisme) L'année des enseignants a été celle de leur déstabilisation et l'application des mesures dans notre département y contribuent.

Vous l'aurez donc compris, Les délégués du personnel, dont on a voulu limiter, voire supprimer le rôle, seront toujours présents et ne laisserons jamais passer, sans réagir, des mesures contraires à l'intérêt des personnels, nuisibles pour eux, l'École et les élèves.

Ensemble, agissons pour grandir l'école !

